



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1994-1995

4 AVRIL 1995

PROPOSITION DE DECRET

INSTAURANT LE CONGE POLITIQUE
POUR ETRE MEMBRE DU CONSEIL
OU DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. **MONFILS** ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 227 (1994-1995) n°s 1 et 2.

Article 1^{er}

Supprimer les mots « à durée ou pour un objet déterminés ».

Justification

La disposition prévue est trop large. N'importe quelle fonction contractuelle donnera lieu à congé politique pour autant qu'elle se situe dans le cadre de l'enseignement (par exemple comptabilité, conciergerie, ...).

Il s'agit d'un traitement discriminatoire par rapport à ce qui se pratique dans le secteur privé.

Ph. MONFILS.
P. HAZETTE.
J.-M. SEVERIN.